



24^e dimanche A
17 septembre 2023

**« Ne devais-tu pas, à ton tour, avoir pitié de ton compagnon,
comme moi j'avais eu pitié de toi ? »**

Le Seigneur avait enseigné à ses disciples comment procéder en matière de correction dans le cas où un frère commettait un péché (Mt 18, 15ss).

Mais que faire si un frère demande pardon en se repentant, mais qu'il pèche à nouveau, et ce, non pas une fois, mais à plusieurs reprises ?

Dans la mentalité hébraïque, le chiffre sept signifiait la totalité, ce qui est complet, fini, parfait. Lorsque Pierre demande s'il doit pardonner « sept fois », il veut savoir si le pardon doit avoir une limite ou non.

C'était une question discutée parmi les enseignants de la Loi de savoir quel devrait être le nombre légal de pardon à ceux qui retombaient dans le péché. Il était généralement examiné jusqu'à quatre fois. Pour les maîtres de la Loi, le pardon devait avoir une limite, un nombre. Pierre propose jusqu'à "sept fois". Peut-être les disciples avaient-ils compris que la miséricorde de Jésus n'avait pas de limites. Mettre une limite au pardon, c'était en faire un acte imparfait. C'était comme dire à un frère repentant : « D'accord, je te pardonne, mais attention, je compte le nombre de fois et mon pardon a une limite. » En substance, il ne s'agissait pas d'un pardon réel, mais seulement conditionné à un amendement, avec la possibilité qu'en raison de la récurrence et de la récurrence, le pécheur puisse être définitivement exclu du pardon, malgré son nouveau repentir.

Le Seigneur répond : non seulement « sept fois », mais « soixante-dix fois sept ». Soixante-dix, multiple de sept et dix, indique, comme sept : la plénitude et la totalité. Soixante-dix fois sept ? La perfection de l'illimité peut-elle atteindre une plus grande perfection ? Le Seigneur ne demande pas seulement un pardon illimité, mais aussi un pardon absolu, un pardon qui, issu de l'expérience du pardon de Dieu, de l'expérience de la miséricorde infinie de Dieu, ne s'exprime pas seulement dans le nombre illimité de fois où le repentant, le pécheur, est pardonné, mais dans l'attitude intérieure de

pardonnez totalement chaque péché, de ne pas tenir de comptes en attente, de ne pas dire « je pardonne, mais je les compte pour vous en tenir rigueur à un moment donné ».

Le pardon que le Seigneur demande à ses disciples doit être aussi parfait que le pardon que Dieu offre au pécheur qui se repent; un pardon qui, au lieu de compter les péchés ou l'énormité de la dette, cherche toujours et avant tout à récupérer le pécheur.

Le Seigneur propose immédiatement une parabole ou une comparaison, pour insister sur la nécessité de pardonner à son frère pour obtenir soi-même le pardon de Dieu. Dans la parabole, le Seigneur Jésus veut exprimer que Dieu a pitié et pardonne au pécheur qui lui demande miséricorde, même lorsque la dette est exorbitante. Le Seigneur parle de celui qui doit dix mille talents à son roi. Cette somme équivalait à soixante millions de deniers, à cette époque un denier étant le salaire journalier d'un ouvrier. En d'autres termes, le Seigneur veut dire que cette dette était tout simplement impayable. Cette dette a été remise à ce débiteur « parce qu'il m'a supplié ».

Le Seigneur parle aussi d'un compagnon qui, à son tour, ne lui devait que cent deniers, une somme ridicule comparée aux soixante millions de deniers qui lui avaient été pardonnés juste avant. Ne devrait-il pas aussi avoir compassion de son compagnon et lui remettre cette infime dette, alors que le roi lui avait tant pardonné ? De la même manière, Dieu attend que celui à qui il a pardonné les péchés soit capable de pardonner au prochain qui demande pardon.

La conclusion du Seigneur est forte, claire et énergique : Dieu retirera son pardon à ceux qui, ayant eux-mêmes été pardonnés, ferment leur cœur à la compassion et refusent de pratiquer le pardon avec leurs frères humains.

Josée Desmeules, agente de pastorale